

# LIVRET D'ACCUEIL

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020



# PRÉSENTATION

L'École Municipale des Arts est née en 2009 de l'union de l'école de musique et d'art dramatique, de l'école de danse et de l'atelier de poterie-céramique.

Située sur l'île Fanac, trait d'union entre le haut et le bas de Joinville-le-Pont, l'E.M.A s'est dotée en 2015 d'un nouvel équipement dédié aux disciplines chorégraphiques : l'Espace Danse Aurélie Dupont situé au 39 avenue Gallieni.

La multiplicité des disciplines enseignées au sein de l'école encourage les rencontres entre les différents arts lors de projets pédagogiques et artistiques. Une belle et riche expérience à vivre pour nos artistes en herbe !

## L'ÉCOLE DES ARTS EN CHIFFRES

**33**  
professeurs  
(musique,  
danse,  
théâtre  
et poterie)

**975**  
élèves  
(dès 4 ans)

**2**  
personnels  
techniques  
  
**2**  
personnels  
administratifs

**+30**  
disciplines enseignées

**+30**  
actions culturelles  
par an

# SOMMAIRE

MISSIONS .....	4
DISCIPLINES ENSEIGNÉES .....	5
CYCLES .....	7
ÉVALUATIONS... .....	8
ÉTUDES MUSICALES .....	9
Instruments .....	9
Les cours de formation musicale.....	11
Les ateliers de découverte instrumentale.....	11
Les pratiques collectives vocales.....	12
Les pratiques collectives instrumentales.....	13
ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES .....	14
ÉTUDES THÉÂTRALES .....	15
ATELIER POTERIE-CÉRAMIQUE.....	15
MODALITÉS D'ADMISSION .....	16
TARIFS 2019/2020 .....	17
INFORMATIONS PRATIQUES .....	19

# MISSIONS

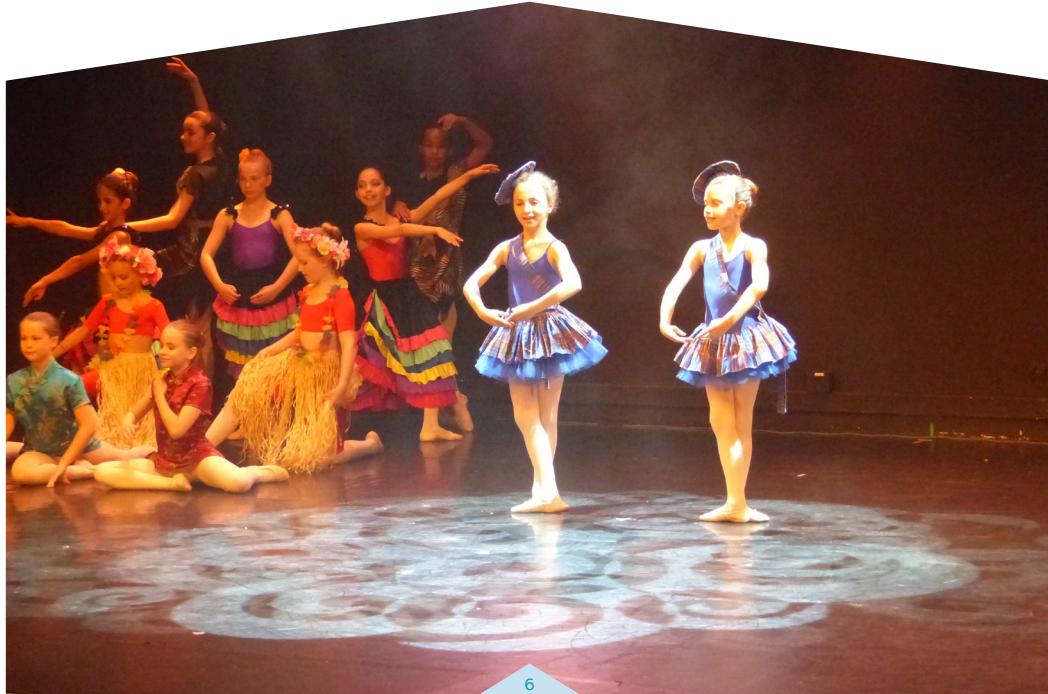


- Garantir un enseignement en lien avec les schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la culture et de la communication ;
- Assurer l'éveil des enfants à la musique et à la danse ;
- Assurer l'enseignement d'une pratique musicale, chorégraphique et théâtrale en vue de former de futurs amateurs actifs et éclairés ;
- Constituer sur le plan local un pôle d'activité artistique et pédagogique, de formation, de diffusion, et de création ;
- Constituer sur le plan local, en collaboration avec le milieu associatif, un pôle de la vie artistique de la commune.

# DISCIPLINES ENSEIGNÉES

<b>CORDES</b>	Violon	Y. AUTUORI I. SENARD
	Alto	Y. AUTUORI
	Violoncelle	J. LASKA
	Contrebasse	A. DEHANT
<b>VENTS</b>	Flûte traversière	D. MÉLAN
	Piccolo	D. MÉLAN
	Clarinette	A. SOPIQOTI + S. MAQUIN
	Saxophone Jazz	D. VALETTE
	Trompette et cornet	G. FATOUT
	Cor	F. BELLON
	Trombone	P-E. DUCHEMIN
<b>INSTRUMENTS POLYPHONIQUES</b>	Piano	V. GUILLO A. LASKA P. NGUYEN F. SPIRE
	Guitare	N. BURCKARD T. BELTRAN
	Chorales	C. CARVILLE M. FANTIN
<b>ART VOCAL</b>	Éveil et initiation	C. CARVILLE M. VILLALOBO P. PALLISCO
	Formation musicale	Y. DIAZ A. VICTOR M. FANTIN

MUSIQUE ANCIENNE	Flûte à bec Clavecin	G. GILBERT M. PRINCIPIANO
MUSIQUE ACTUELLE	Guitare Saxophone Batterie Big-band Ateliers impro	T. BELTRAN D. VALETTE R. MARCHAND Y. DIAZ D. VALETTE
PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES	Orchestres	G. FATOUT J. LASKA Y. AUTUORI
DANSE	Danse classique	F. COUTISSON
	Danse contemporaine	M. MARTINEZ-BOISMENÉ
	Danse Modern'jazz	C. QUINTIN
ATELIER THÉÂTRE		S. ROLLAND
ATELIER POTERIE-CÉRAMIQUE		I. CHIANTELLO-DRIKES



# CYCLES

## S'ÉVEILLER À LA MUSIQUE ET À LA DANSE

### ► ÉVEIL

Les cours d'éveil sont ouverts aux enfants à partir de la moyenne section de maternelle.

#### **Musique**

Les cours ont pour objectifs de : développer l'écoute de soi et des autres, découvrir les différentes familles d'instruments, (éveil 3) suivre un atelier de découverte instrumentale (ADI) où ils découvrent au fil de l'année une partie des instruments enseignés à l'école, pratiquer la mémorisation et l'improvisation musicale, mettre en place la pulsation.

#### **Danse**

Les cours ont pour objectifs de : apprendre à se repérer et se déplacer dans l'espace, pratiquer la mémorisation et l'improvisation corporelle, mettre en place la pulsation.

### ► INITIATION

Les cours sont ouverts aux enfants à partir de l'entrée au CP.

#### **Musique**

Un cours d'instrument de vingt minutes est complété par un cours collectif d'éducation musicale d'une heure. La pédagogie de groupe est privilégiée.

#### **Danse**

Les cours ont pour objectifs de : préciser les fondamentaux de la danse toujours en relation avec la musique, présenter et explorer les différentes esthétiques corporelles.

## S'ENGAGER DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

### **LE CYCLE I**

L'objectif du 1<sup>er</sup>cycle est d'éveiller la motivation, la curiosité, le goût pour l'interprétation et l'invention, et d'acquérir des bases techniques. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi.

## APPROFONDIR UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

### **LE CYCLE II**

Il prolonge les acquis des cycles précédents favorisant chez l'élève une pratique autonome. C'est un cycle d'approfondissement, de consolidation des bases techniques et théoriques.

## SE FORMER COMME ARTISTE AMATEUR AUTONOME

### **LE CYCLE III**

Il prolonge les acquis des cycles précédents, dans la finalité de développer un projet artistique personnel.

## ENTREtenir UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

### **LE CYCLE PERSONNALISÉ**

Le parcours personnalisé de formation est un parcours basé sur un projet personnel de l'élève et défini en concertation avec l'élève et l'établissement. Il existe également un cursus adulte.

# ÉVALUATION

**LES ÉTUDES À L'ÉCOLE DES ARTS SONT JALONNÉES À LA FOIS PAR DES EXAMENS OU CONTRÔLES ET PAR UNE ÉVALUATION CONTINUE.**

## ► MUSIQUE

À l'intérieur de chaque cycle (1c2 et 2c2), les élèves sont évalués par le biais de contrôles. Tous les élèves sont auditionnés par l'équipe pédagogique en milieu d'année. En fin de cycle, un jury se prononce sur le passage dans le cycle supérieur. Les fins de 2<sup>ème</sup> cycle et 3<sup>ème</sup> cycle peuvent être validées lors des examens départementaux organisés par l'U.E.P.A. 94\*.

Aucune session de rattrapage n'est organisée. Une commission d'orientation statue en fin d'année scolaire sur l'orientation des élèves qui ont effectué le nombre d'années maximum autorisé dans le cycle.

## ► DANSE

En fin de cycle, un jury se prononce sur le passage dans le cycle supérieur.

À l'intérieur de chaque cycle, les élèves sont évalués par le biais d'un contrôle continu.



# ÉTUDES MUSICALES

## INSTRUMENTS

### ► CURSUS TRADITIONNEL

#### **CYCLE I** (à partir de 7 ans et sur avis du professeur)

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la formation musicale que pour la pratique instrumentale.

La formation musicale est obligatoire.

À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu et d'un contrôle obligatoire en fin de 1C2 d'instrument.

Le volume hebdomadaire de cours d'instrument est de 30 minutes et peut aller jusqu'à 1h en pédagogie de groupe.

#### **Examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle**

La présentation à l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle est obligatoire dès la 4<sup>ème</sup> année et permet d'accéder en 2<sup>ème</sup> cycle si validation des acquis.

#### **Pratique collective**

Il est possible et conseillé d'intégrer des ensembles constitués sur demande auprès du professeur : chorale primaire, chorale collège, orchestre, ensemble de guitares, ensemble à cordes, etc.

#### **CYCLE II**

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la formation musicale que pour la pratique instrumentale. La formation musicale est obligatoire jusqu'à la validation du 2C3 (cursus court), ou du 2C4 (cursus long).

À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu et d'un contrôle obligatoire en fin de 2C2 d'instrument.

Le volume hebdomadaire de cours d'instrument est compris entre 30 et 45 minutes et peut aller jusqu'à 1h30 en pédagogie de groupe.

#### **Examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle**

La présentation à l'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle est obligatoire dès la 4<sup>ème</sup> année et permet d'accéder en 3<sup>ème</sup> cycle si validation des acquis.

l'U.E.P.A. 94 délivre des « Unités de Valeurs » qui s'inscrivent dans la globalité du cursus musical de l'élève. L'inscription à cet examen doit être validée par le professeur et la direction.

#### **Pratique collective**

Sur proposition du professeur d'instrument, intégration obligatoire à l'un des ensembles suivants : à cordes, atelier impro jazz, ensemble de guitares, chorale collège, musique de chambre, ensemble de musique ancienne...

#### **CYCLE III**

Le volume hebdomadaire de cours d'instrument est de 1h. Pour pouvoir se présenter à l'examen de fin de 3<sup>ème</sup> cycle, la fin de 2C4 en FM doit avoir été validée.

**Une pratique collective est obligatoire.**

## ► CURSUS ADULTE

### **Cycle adultes apprentis**

*Il a une durée de 1 à 4 ans pour la pratique instrumentale.*

*Durée du cours : 30 minutes*

La formation musicale est obligatoire jusqu'à la validation du AA3.

La présentation à l'examen de fin de cycle est obligatoire et conditionne le passage en cycle adultes confirmés. Une pratique collective est obligatoire.

### **Cycle adultes confirmés**

*Il a une durée de 1 à 3 ans. Durée du cours : 30 minutes*

Une pratique collective obligatoire. À l'issue de ce cycle, il est proposé aux élèves de poursuivre leur pratique musicale exclusivement au sein d'ensembles instrumentaux ou de la chorale adulte.

## ► PARCOURS PERSONNALISÉ

*Il a une durée de 1 à 3 ans*

*Durée du cours d'instrument : 30 minutes*

Le parcours personnalisé peut être mis en place pour les élèves de plus de 12 ans ne trouvant pas leur place dans un 2<sup>ème</sup> cycle. La notion de contrat d'objectifs entre l'établissement, l'élève et ses parents est primordiale.

Ce parcours est élaboré en fonction d'une proposition clairement exprimée en termes de projet de l'élève et devant aboutir à son autonomie. Son contenu et sa durée sont définis par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Un processus d'évaluation spécifique est mis en place avec la possibilité de réintégrer le cursus traditionnel.



CYCLE	DURÉE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
I	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
II	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle départemental (UEPA)*
III	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle départemental (UEPA)*
Adultes Apprentis	1 à 4 ans	Examen de fin de cycle
Adultes Confirmés	1 à 3 ans	Audition ou Examen
Personnalisé	1 à 3 ans	Examen pour réintégrer le cursus traditionnel

\*U.E.P.A. : Union des Enseignements et des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne.

### LA FORMATION MUSICALE (SOLFÈGE)

La formation musicale est obligatoire jusqu'à la validation du 2C3 et 2C4 pour l'accès au 3<sup>ème</sup> cycle instrumental.

#### CYCLE I

La durée hebdomadaire du cours est comprise entre 1h et 1h30.

#### CYCLE II

La durée hebdomadaire du cours est comprise entre 1h30 et 2h. Les examens de formation musicale comprennent des épreuves écrites et orales. Les élèves sont tenus de passer l'examen dans son intégralité. Il n'y a pas de session de rattrapage.

### LES ATELIERS DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (ADI)

En classe d'éveil 3, les enfants suivent de manière obligatoire un atelier de découverte instrumentale (ADI) où ils découvrent au fil de l'année une partie des instruments enseignés à l'école. Le parcours est constitué de 3 séances de découverte pour chacun des instruments proposés. À l'issue de cette année, l'enfant pourra poursuivre son apprentissage en intégrant une première année de cycle 1.

#### ► PARCOURS DU MERCREDI

Violon - Alto - Clarinette - saxophone - Trompette - Trombone

#### ► PARCOURS DU SAMEDI

Violoncelle - Flûte à bec - Flûte traversière - Clavecin - Cor - Contrebasse

L'EMA mettra à disposition des instruments adaptés aux jeunes enfants lors de ces séances. À l'issue de l'année de découverte instrumentale, l'enfant ayant participé aux ateliers sera prioritaire pour entrer dans l'une des classes d'instruments ainsi découverte.

## LES PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Le chant choral s'adresse à un public très large, tant par l'âge que par le niveau musical.

### ► LES DIFFÉRENTES CHORALES

---

Chorale élémentaire : CP - CE1 - CE2

Chorale collège : CM1 à 3<sup>ème</sup>

Chorale adultes



NIVEAU INSTRUMENTAL	1c2-3	1c4	2c1	2c2	2c3	2c4	3C	Toute l'année	Sessions
<b>Orchestre à cordes</b> 1 <sup>er</sup> cycle Yves Autuori								X	
<b>Orchestre de chambre à cordes</b> 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycle								X	
<b>Orchestre d'harmonie</b> Grégory Fatout								X	
<b>Big - Band</b> Yonnel Diaz								X	
<b>Impro Jazz</b> Didier Valette								X	
<b>Ensemble musique baroque</b> Myrrha Principiano								X	
<b>Musique de chambre</b>									X
<b>Ensemble de guitares</b> Nathalie Burckard									X
<b>Ensemble de pianos</b>									X
<b>Ensemble de cuivres</b>									X



# ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

## CYCLE I

Après deux années d'initiations durant lesquelles il est possible d'explorer les différentes esthétiques corporelles, les élèves âgés de 8 ans intègrent le 1<sup>er</sup> cycle. Le 1<sup>er</sup> cycle à une durée de 3 à 5 ans.

Un cours de technique 1\* (classique) d'une durée de 1h30 peut se rajouter au cours de danse et sur avis du professeur.

La présentation de l'examen de fin de cycle permet d'aborder le 2<sup>ème</sup> cycle si validation des acquis. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

## CYCLE II

Le 2<sup>ème</sup> cycle a une durée de 3 à 5 ans à partir de la 6<sup>ème</sup>.

Un cours de technique 2\* (classique) d'une durée de 1h30 peut se rajouter au cours de danse et sur avis du professeur.

L'évaluation intermédiaire se fait sous forme de contrôle continu.

## CYCLE III

Le 3<sup>ème</sup> cycle a une durée de 2 à 3 ans. En plus du cours de 1h30 par semaine, il est possible d'intégrer sur avis du professeur de danse classique le cours de pointes d'une durée d'1h.

Un cours de technique 3\* (classique) d'une durée de 1h30 peut se rajouter au cours de danse et sur avis du professeur.

\*Cours de technique :

- Travail de variations imposées aux différents concours nationaux.
- Préparation aux concours d'entrée : école de danse de l'Opéra de Paris, CNSMDP, CRR ...

CYCLE	DURÉE	MODALITÉ D'ÉVALUATION
I	3 à 5 ans	Contrôle continu et examen de fin de cycle
II	3 à 5 ans	Contrôle continu
III	2 à 3 ans	Contrôle continu

# ATELIER

## THÉÂTRE

Les cours d'Art Dramatique proposent aux élèves un travail relatif à l'art du comédien à travers différentes initiations :

- Prise de conscience du jeu scénique ;
- Travail de la voix, de la diction, des expressions orales et corporelles selon les rôles interprétés ;
- Apprentissage des expressions du visage, des déplacements ;
- Etude de textes et Improvisation...

Une représentation est prévue chaque fin d'année ainsi que des spectacles regroupant musique, théâtre et danse.

La première année insiste sur la prise de conscience du jeu de l'acteur à travers des exercices purement techniques (voix, souffle, diction...) mais aussi par des mises en situation (textes et improvisations dirigées).

La deuxième année évolue vers le jeu de l'acteur avec plus de textes pour supports, la gestuelle (mime) et l'occupation de l'espace scénique.

La troisième et quatrième année, le travail est basé sur la préparation de spectacles en passant par l'étude de la mise en scène et de l'interprétation (propositions de jeu différent pour un personnage). À ce titre, ces exercices passent par des dialogues d'auteurs et des improvisations.

# ATELIER

## POTERIE CÉRAMIQUE

### UN LIEU D'EXPRESSION ET DE CRÉATION

Façonner la terre, jouer avec les matières et les couleurs.

Imaginer des objets, des formes, en s'initiant aux diverses techniques du travail de l'argile (modelage, estampage, tour, sculpture, émaillage...), et peu à peu acquérir une autonomie, tout en étant guidé à un rythme personnalisé.

### ORGANISATIONS DES COURS

Les élèves peuvent intégrer les cours de poterie dès le CP.

3 cours s'adressent aux enfants et aux adolescents regroupés par tranche d'âge et un cours pour les adultes. Les projets s'articulent autour des thèmes des spectacles de l'EMA, spectacle de Noël et fête de l'été mais également de projets personnels. À l'issue de l'année scolaire, les objets réalisés lors des cours sont donnés aux élèves.

# MODALITÉS D'ADMISSION

MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE - POTERIE

## CANDIDATS DÉBUTANTS

**INSTRUMENT** : Les élèves sont admis dans la limite des places disponibles. En cas de manque de place dans la discipline choisie, les élèves ne peuvent suivre que les cours de formation musicale et être inscrits sur la liste d'attente pour la discipline instrumentale.

**DANSE - THÉÂTRE - POTERIE** : Admission dans la limite des places disponibles.

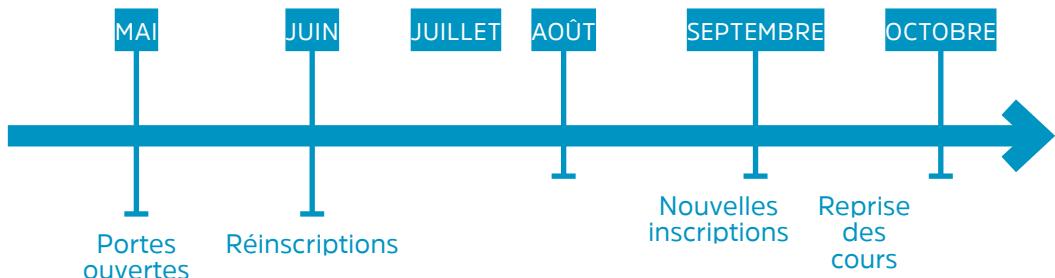
## CANDIDATS NON DÉBUTANTS

**INSTRUMENT** : Un test instrumental et de formation musicale permettra de déterminer le niveau de l'élève.

**DANSE** : Admission sur test d'entrée après un stage dans la classe.

Les enfants *joinvillais* sont prioritaires.

# DÉROULEMENT DE L'ANNÉE



# TARIFS 2019-2020

La dégressivité s'applique aux seuls membres d'une famille. Le tarif 1<sup>er</sup> élève ou 1<sup>er</sup> cours, sera obligatoirement le plus élevé. Tout élève inscrit à un cursus instrumental peut suivre gratuitement un ensemble pour l'année scolaire.

## MUSIQUE

DISCIPLINES	NIVEAUX	DUREE DES COURS	1 <sup>er</sup> élève ou 1 <sup>er</sup> cours	2 <sup>ème</sup> élève ou 2 <sup>ème</sup> cours	3 <sup>ème</sup> élève ou 3 <sup>ème</sup> cours	NON JOINVILLAIS
	Initiation	0h20	217€	179€	164€	386€
<b>Instrument principal</b>	1er cycle	0h30	301€	231€	188€	574€
<b>Instrument principal</b>	2ème cycle	0h45	358€	280€	236€	660€
<b>Instrument principal</b>	3ème cycle	1h	396€	312€	266€	702€
<b>Formation Musicale</b>		1h/1h15 1h30	121€	121€	121€	185€
<b>Éveil 1 et 2</b>		0h45	121€	121€	121€	185€
<b>Éveil 3 et ADI</b>		1h30	253€	253€	253€	382€
<b>Un ensemble</b>			134€	134€	134€	155€

## DANSE

	Adhésion license FSD par adhérent	1 <sup>er</sup> élève ou 1 <sup>er</sup> cours	2 <sup>ème</sup> élève ou 2 <sup>ème</sup> cours	3 <sup>ème</sup> élève ou 3 <sup>ème</sup> cours	<b>NON JOINVILLAI</b>
<b>Cours - 6 ans</b>	9€	194€	144€	118€	288€
<b>Cours à partir de 6 ans</b>	9€	207€	155€	137€	310€

## ATELIER POTERIE CÉRAMIQUE

	1 <sup>er</sup> élève	2 <sup>ème</sup> élève	3 <sup>ème</sup> élève	<b>NON JOINVILLAI</b>
<b>Enfants</b>	260€	260€	210€	405€
<b>Adultes</b>	260€	260€	210€	405€

## ART DRAMATIQUE

	1 <sup>er</sup> élève ou 1 <sup>er</sup> cours	2 <sup>ème</sup> élève ou 2 <sup>ème</sup> cours	3 <sup>ème</sup> élève ou 3 <sup>ème</sup> cours	<b>NON JOINVILLAI</b>
<b>Enfants</b>	181€	143€	120€	220€

# INFOS PRATIQUES

## HEURES D'OUVERTURE

### DU SECRETARIAT DE L'ÉCOLE

**LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI**  
de 14h30 à 19h30

**MERCREDI**  
de 10h à 12h et de 13h30 à 19h30

**FERMÉ PENDANT LES VACANCES  
SCOLAIRES**

## CONTACT

01 48 89 31 63

ecolemunicipaledesarts@joinvillelepontr.fr

## DIRECTION

### Benoît AIME

Directeur

### Catherine LAGADIC

Assistante administrative danse et poterie

### Nadine SIN-SLOÏM

Assistante administrative musique et théâtre

## ACCUEIL, SURVEILLANCE ET LOGISTIQUE

### Raja BOUHAFFSI

Assistante technique

### Philippe SAVOULA

Assistant technique et responsable logistique

# ACCÈS

## EN VOITURE :

De la porte de Bercy, prendre l'A4 (sens Paris-Province), sortie Joinville-Le-Pont.  
De l'A4 Province-Paris, prendre la sortie Saint-Maur / Joinville.

## PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN :

RER A direction Boissy-Saint-Léger et Paris / Station Joinville-Le-Pont.



### ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS

Accueil administratif de l'Ecole de musique, de l'École de Danse, de l'Art Dramatique et de la Poterie Céramique : 11 chemin de l'Île FANAC, 94340 Joinville-Le-Pont



### ESPACE DANSE AURÉLIE DUPONT

39 avenue du Général Gallieni, 94340 Joinville-Le-Pont



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

